



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 038-213804990-20260706-D_04_06072026-DE

L'an deux mil vingt – six, le 06 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 1^{er} juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Cécile ARNAUD pouvoir à Géraldine GROSSELLI, Patrick GUIGNIER pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Lucie BALMET pouvoir à Elodie JODAR, Bruno DE CRECY pouvoir à Michel MARTOIA, Stéphane TONIZZO

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_04_06072026

Convention d'occupation du domaine public 2026-2027 – Espace Claire CHARLES – Association « Mains Agiles »

Madame le Maire rappelle que l'association « Mains Agiles » est accueillie depuis 2020 dans les locaux de l'espace Claire CHARLES.

Elle explique que cette association participe activement à la décoration des tables pour le repas des anciens, décoration toujours très appréciée par les participants.

L'occupation a lieu le lundi après-midi.

L'association sollicitant le renouvellement de cette convention, Madame le Maire propose au Conseil municipal de convenir d'une nouvelle convention d'occupation des locaux avec Mains Agiles pour l'année scolaire 2026-2027 dans les mêmes termes que la précédente.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec « Mains Agiles » pour l'occupation de l'espace Claire CHARLES (salles + placard Nord + sanitaires), année scolaire 2026-2027.

Dit que la convention d'occupation est établie à titre gratuit pour l'année scolaire 2026-2027.

La convention sera annexée à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 09 juillet 2026.*

Le Maire, Valérie CHALLON.



Le Maire
Valérie CHALLON

